



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**du mercredi 20 juin 2018 à 14h30 au  
vendredi 6 juillet 2018 à 18h00**  
soit 17 jours consécutifs

**Déclassement de la voie communale par  
destination cadastrée « Sente rurale n°3 » Section  
ZB située au lieu-dit « Le Bourg » sur la commune  
de Mignières**

Par arrêté n°2018/17 de la commune de Mignières, le maire de Mignières a procédé à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la procédure de déclassement de la voie communale prévue par l'article L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière.

## **REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE :**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre d'enquête mis à disposition aux jours et heures d'ouverture **de la mairie de MIGNIERES.**

Monsieur Michel BACCARD, ingénieur EDF-GDF à la retraite, a été désigné commissaire-enquêteur.

## **PERMANENCES du commissaire-enquêteur :**

**Mairie de MIGNIERES :**

- Mercredi 20 juin 2018 de 14h30 à 15h30 ;
- Vendredi 6 Juillet 2018 de 17h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute correspondance pourra être adressée à la Mairie de MIGNIERES à l'attention du commissaire-enquêteur. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de Mignières ou le télécharger sur le site suivant : [www.ville-mignieres.fr](http://www.ville-mignieres.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de MIGNIERES et sur le site internet suivant : [www.ville-mignieres.fr](http://www.ville-mignieres.fr); pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal statuera par délibération sur le déclassement de la sente rurale n°3.